



direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stockage d'énergie stationnaire : soutenir le développement d'une filière française à l'export à l'horizon 2030

Paris, le 5 novembre 2013 - Au cœur de la transition énergétique, le stockage d'électricité, de chaleur et de froid fait office de candidat sérieux pour soutenir le développement des énergies renouvelables. L'étude rendue publique ce matin en dévoile le potentiel à l'horizon 2030, avec un véritable enjeu de création d'une filière industrielle française.

Pour la première fois en France, une étude lancée conjointement par l'ADEME, l'ATEE et la DGCIS évalue le potentiel du stockage d'énergies dans le pays à l'horizon 2030. L'étude montre également que le développement du stockage stationnaire¹ d'électricité dans le monde pourrait générer plus de 10 000 emplois sur le territoire français dans les 15 ans à venir.

En présence d'Arnaud Montebourg, Ministre du Redressement Productif, les principaux résultats de cette étude ont été présentés ce 5 novembre lors du colloque organisé par le Club Stockage d'Énergies de l'ATEE. Ils montrent que la solution la plus rentable (sans incitation réglementaire ou financière) pour les besoins de la collectivité est la station de transfert d'énergie par pompage (Step). La France dispose déjà de 5 GW de Step. Un potentiel supplémentaire de 1 à 1,5 GW électrique est identifié pour cette technologie et pourrait être concrétisé à court terme. Cette solution de stockage d'électricité de masse pourrait voir ensuite son potentiel et sa rentabilité s'accroître notablement à partir de 2030, quand les puissances installées photovoltaïque et éolienne se seront accrues. Par ailleurs, un potentiel industriel et commercial significatif se manifeste dans plusieurs pays confrontés à des tensions déjà perceptibles sur leur système électrique.

L'étude spécifie également que des stockages très réactifs (volants d'inertie, batteries) sont prometteurs pour fournir des réserves de puissance mobilisable en cas de déséquilibre du système électrique (réserves primaires). Le stockage d'énergie thermique, particulièrement sur les réseaux de chaleur ou couplé avec des cogénérations, apparaît également intéressant. Représentant un potentiel de 5 à 10 GWh thermiques, il introduit une flexibilité complémentaire sur l'équilibre offre-demande de chaleur qui peut permettre de réduire les coûts d'investissement des chaufferies.

¹ Sites dédiés qui viennent en appui aux réseaux électriques et aux sites de production d'énergies renouvelables

Plusieurs segments de marché ont été aussi étudiés, par exemple celui des zones insulaires (dites aussi ZNI, zones interconnectées) où la puissance installée d'énergies renouvelables intermittentes représente 30% de la production d'électricité. Dans ces zones, les différents services rendus par le stockage électrique offre une valeur nette importante à la collectivité.

D'ici 2030, le rapport recommande de favoriser les projets de R&D et de démonstration, afin d'abaisser les coûts de revient du stockage. Les DROM-COM apparaissent comme un champ d'expérimentation particulièrement adapté. En effet, un premier gisement de 200 à 400 MW est atteignable à court terme dans les ZNI françaises. Il apporterait un véritable gain pour la collectivité, ce qui en fait un terrain d'expérimentation idéal pour le stockage stationnaire d'électricité. Ce tremplin permettra de renforcer les compétences des industriels tricolores et la constitution d'une filière exportatrice de savoir-faire, de technologies et de systèmes complets.

Au-delà du soutien à la R&D, l'étude identifie pour chaque segment les améliorations possibles du cadre réglementaire actuel qui pourraient faciliter le développement du stockage en France, en rémunérant le stockage d'énergies à hauteur des services rendus aux différents systèmes énergétiques.

Le stockage d'électricité a déjà été identifié comme une filière d'avenir pour l'industrie française parmi les 34 plans de reconquête industriels présentés par le Président de la République, François Hollande, le 12 septembre dernier. Il fait aussi partie des priorités des Sept ambitions pour la France de la Commission Innovation présidée par Anne Lauvergeon.

L'étude « Potentiel du stockage d'énergies » a été réalisée par Artelys, Enéa Consulting et le G2Elab en collaboration avec deux contributeurs techniques (ERDF et RTE) et la participation de dix acteurs industriels référents (Alstom, Areva, Dalkia, EDF, E-ON France, GDF-Suez, GRDF, Orange, Saft et Total) représentés par l'ATEE.

L'étude est consultable sur les sites internet :

www.ademe.fr/presse

www.atee.fr

www.dgcis.gouv.fr/

Contacts Presse :

- **Ademe :**
Service Presse – ademepresse@tbwa-corporate.com – 01 49 09 27 47
- **ATEE :**
Patrick Canal, délégué du Club Stockage d'énergies – patrick.canal@atee.fr – 01 46 56 41 47
- **Ministère du Redressement productif :**
Johann Faure – johann.faure@finances.gouv.fr - 01 79 84 36 43